

SAISON 2020/2021



Création et réalisation de comédies musicales et spectacles musicaux
au profit de la recherche médicale et de l'enfance en difficulté.
Ateliers de comédies musicales.

INSCRIPTIONS COURS ET ATELIERS COMEDIE MUSICALE

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

tel:

Email:

TARIF: (Cochez la case correspondante)

9 ans 15 ans (Inclus) 135 € (dont 35 € d'adhésion)

16 ans et plus 235 € (dont 35 € d'adhésion)

Merci d'adresser votre chèque à l'ordre de "Association PACIR"
A remettre à la deuxième répétition

Date et signature précédée de la mention: « lu et approuvé règlement ci-joint »

Fait à.....le.....

PACIR

*Promotion des Auteurs Compositeurs Interprètes
association loi 1901 RCS: 504 143 918*

*Siège social: 112 Avenue de l'Europe, la dame au lotus 3 34280 la Grande Motte
pacir.agc@free.fr
http://pacir.agc.free.fr
06.09.08.51.91*

Règlement intérieur

La participation à l'association et à toutes ses activités nécessite une inscription.

2020/2021 de septembre à août.

- Le tarif inscription Comédies musicales est :

9 ans à 15 ans (135 €)

16 ans et plus (235 €)

(Le tarif de l'adhésion et inscription en cours d'année reste le même quelque soit le nombre de mois restants.)

Toute inscription prise en cours d'année, quelque soit le nombre de mois restant sera du même montant, soit 135 euros ou 235 € selon l'âge. Toute inscription est due et non remboursable, passé le mois d'octobre, même après abandon ou exclusion.

Ce tarif permet la participation de personnes aux faibles ressources, et leur donne possibilité d'intégrer des cours de théâtre, de danse, de chant et de réalisation de spectacles.

Si toutefois un membre souhait intégrer les cours et répétitions, il lui sera demandé de s'acquitter du tarif des cours en plus de l'adhésion sauf si participation active au bon fonctionnement de l'association (Technique, lumière, chorégraphie, sophrologie...)

Les membres du bureau et son président, se réservent le droit de refuser une nouvelle adhésion ou inscription.

Les costumes et accessoires pour les spectacles sont pris en partie en charge par l'association Pacir. Une participation exceptionnelle selon le spectacle sera demandée aux participants.

L'atelier et répétitions comédie musicale, débute en septembre après le boulevard des associations, et se termine en juin.

La cotisation sera demandée dès la deuxième répétition et le règlement devra se faire au plus tard dans un délai d'un mois. Passé ce délai, la personne ne pourra plus participer à l'atelier et ne pourra être acceptée aux répétitions. Contrairement aux autres associations, les répétitions en périodes de vacances scolaires sont maintenues, sauf la semaine entre Noël et jour de l'an, ou jours fériés.

Les inscriptions servent à l'association pour les costumes, la fabrication des décors, des locations diverses de matériel liées aux spectacles, les assurances obligatoires, la SACEM, etc.

Il sera demandé aux adhérents leur participation pour la communication de nos spectacles. Distribution d'affiches, de flyers... ' les adhérents acceptent et accordent à l'association PACIR, sans pouvoir demander une indemnisation quelconque, le droit à l'image, pouvant être sur ce site, sur des photos, vidéos, affiches, et tous supports de communication liés aux spectacles et à l'association, dans le respect de chacun. Si toutefois, un membre de la dite association se refusait à sa présence sur un support cité ci-dessus, il lui sera demandé de le faire par écrit en début de saison.

*L'association depuis septembre 2020, vient d'intégrer un nouveau membre, Manon Pigeault Denoor
Chorégraphe et sophrologue.*

Elle prend en charge les chorégraphies, les mises en scène danse, les techniques de respiration et de détente.

Elle fait partie des membres du bureau, et à ce titre, de l'encadrement.

Des cours différents selon l'âge seront programmés, mais peuvent être regroupés si peu de participants.

Spécialisée dans les comédies musicales humoristiques, voire burlesques, fantastiques et inédites, et uniquement,

L'association fait parler d'elle de plus en plus par sa marque de fabrique et la qualité de ces spectacles.

Le nombre d'adhérents grandit chaque année, et nous nous en félicitons!

Malgré ce, un nombre maximum d'adhérents aux répétitions et spectacle a été fixé pour garder une cohérence et permettre la participation maximum de chacun. Ce nombre est de 12.

Ces ateliers comédie musicale ayant pour objectif la réalisation de grands et beaux spectacles, les inscrits devront s'engager à une assiduité, du sérieux, de la motivation et de la passion, aux répétitions, ainsi qu'aux représentations proposées.

Par respect et savoir vivre, le téléphone portable doit être éteint et les horaires respectés.

Tout devra être fait pour le bon déroulement des activités, dans le respect de chacun, et en acceptant les contraintes.

Toute personne non membre de l'association Pacir, sans autorisation du président, ne peut être présente lors des répétitions.

En cas de non respect de ces règles, l'association se réserve le droit de ne pas faire participer la personne aux spectacles,

Voir de l'exclure.

L'association PACIR se réserve également le droit d'expulser à tout instant et sans préavis, tout adhérent portant atteinte à l'intégralité ou à la sensibilité, morale ou physique de l'association ou à l'un des membres du bureau

*Le président & Le conseil d'administration.
PACIR, les artistes au grand cœur*